



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 FEVRIER 2012

Le 08 février deux mille douze, à 19h00 Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu des séances, sous la présidence de Roger BOULARD, Maire.

Présents: Michel BARBOT, Bérengère BASTIDE, Roger BOULARD, Brigitte BOURGADE, Léon BOYER, Patrick FARA, Nathalie FERET, Christian GARNIER, Christian HILAIRE, Aline LARRIEU-ARGUILLÉ, Françoise LASSALAZ, Christine VAILLE.

Excusés : Marie-Thérèse BOUCHET.

Absents: Jamel BEZZAZI, Loïc ROUYEYROL.

Procurations : Marie-Thérèse BOUCHET à Aline LARRIEU-ARGUILLÉ.

A été élue secrétaire de séance Christine VAILLE

Le compte rendu de dernier conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

1. Vote du Compte Administratif Mairie 2011

La 1^{ère} Adjointe, Mme Bérengère BASTIDE, présente le Compte Administratif de la commune comme suit :

En fonctionnement :

Dépenses : 394 056.19 €

Recettes : 495 004.92 €+ excédent reporté de 2010 : 75 195.05 € soit 569 199.97 €

D'où un résultat de clôture excédentaire de 175 143.78 €

En investissement :

Dépenses : 362 047.31 €

Recettes : 542 724.84 € + excédent reporté de 2010 : 9 124.40 € soit 551 849.24 €

D'où un résultat de clôture excédentaire de : 189 801.93 €

Restes à réaliser : Dépenses : 272 000.00 € / Recettes : 31 950.00 €

Au vu de ces résultats, le conseil municipal à l'unanimité a décidé d'affecter la somme de 50 248.07 € au compte 1068 (recettes d'investissement) pour 2012 et de reporter en excédent de fonctionnement 124 895.71 €

2. Vote du Compte Administratif Assainissement 2011

La 1^{ère} Adjointe, Mme Bérengère BASTIDE, présente le compte administratif de la commune comme suit :

En fonctionnement :

Dépenses : 25 385.43 €

Recettes : 24 013.59 €+ excédent reporté de 2010 : 6 170.90 € soit 30 184.49 €

D'où un résultat de clôture excédentaire de 4 799.06 €

En investissement :

Dépenses : 22 594.38 € + déficit reporté de 2010 : 3 572.07 € soit 26 166.45 €

Recettes : 20 866.07 €

D'où un résultat de clôture déficitaire de : 5 300.38 €

Restes à réaliser : Dépenses : 132 000.00 €/ Recettes : 132 000.00 €

Au vu de ces résultats, le conseil municipal à l'unanimité a décidé d'affecter la somme de 4 799.06 € au compte 1068 (recettes d'investissement) pour 2012.

3. Réfection des cloches- demande de subvention

Le Maire présente aux conseillers divers devis pour la réfection du dispositif de sonnerie des cloches de l'église et précise que le ministère de la Culture et Communication octroie une subvention s'élevant à 40% des dépenses

Devis 1 : horloge : 1 187.20 € HT

Devis 2 : Mise en conformité électrique : 2 989.43 € HT

Devis 3 : Remplacement dispositif sonnerie en tintement : 751.72 € HT

Total des travaux : 5 894.31 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres autorise le maire a faire les demandes de subvention auprès du Ministère de la Culture et a autorise le maire a lancer les travaux.

4. Convention SATESE

Le Maire rappelle aux conseillers la convention établie avec le Conseil Général pour l'assistance technique à l'exploitation des stations d'épuration (SATESE). Ce service a bénéficié, jusqu'en 2011, d'un financement de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse à hauteur de 70 %. Depuis 2011, ce taux d'intervention a été ramené à 50%. Cette convention signée en 2009 pour une durée de 3 ans arrive à échéance.

Une nouvelle convention d'une durée de 3 ans, renouvelable 1 an avec participation annuelle de 320 €/par station est proposée par le Conseil Général.

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve la convention pour l'assistance technique à l'exploitation des stations d'épuration avec le conseil général de l'Ardèche et autorise le Maire à signer ladite convention et tous documents s'y rapportant.

5. Agents recenseurs

Du 19 janvier au 18 février a eu lieu sur la commune de Chambonas le recensement de la population.

La commune a recruté 2 agents et Nathalie FERET a bien voulu accepter d'être l'agent coordinateur.

Le montant de la dotation forfaitaire à la commune s'élève à 1747 €uros soit une indemnité de 873.50 € par agent. Le maire propose de rémunérer les deux agents à hauteur du smic et de participer aux frais de déplacement à hauteur de 0.35 € le Km.

Le maire demande à Nathalie FERET, coordinatrice, de quitter la salle de conseil municipal.

La coordinatrice selon les barèmes INSEE consacre ¼ de temps pour accompagner ces deux agents. Le Maire propose de voter une indemnité à Nathalie FERET et de participer aux frais de déplacement à hauteur de 0.35 € le Km.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve les rémunérations des agents recenseurs et de la coordinatrice.

Questions diverses

Salle des fêtes : De nombreuses personnes utilisent cette salle et montent le thermostat du chauffage et oublient de le repositionner avant leur départ, d'où une consommation électrique très élevée. Le conseil municipal décide de réguler le chauffage de la salle des fêtes et à sollicité un devis à l'entreprise Marmey qui s'élève à 1 630.00 € HT.

PNR : Une intervention sur la Commune de Chambonas a été sollicitée par le président du PNR pour présenter le Parc Naturel des Monts d'Ardèche.

Assainissement : Le conseil municipal s'est rendu compte que certaines maisons déversent leurs eaux usées dans le réseau d'eaux pluviales ce qui génère un dysfonctionnement de la station d'épuration et des problèmes d'odeurs au quartier Le Pont. Il sera demandé à la SAUR de réaliser un test à la fumée sur tout le collecteur. Ce coût supplémentaire pour le budget assainissement s'élève à 4 500 €.

Voie de desserte au quartier « Plot du Puech » : Une subvention de 18 135 € a été allouée par le Conseil Général dans le cadre du Fond Départemental de Solidarité en faveur des collectivités défavorisées.

Les Bancs et le Vignal : La commission d'appel d'offres a ouvert les plis pour les travaux d'assainissement des Bancs et du Vignal. L'Entreprise Coca Sud Est avec Froment et Gaillard a été retenue pour les réseaux pour un montant de 243 301.97 € HT et l'Entreprise SIRFIA d'Annonay a été retenue pour les stations d'épuration pour un montant de 77 500 € HT pour la tranche ferme et 109 300 € HT pour la tranche conditionnelle.